Taux de rotation en EMS et HnM : définition et formule de calcul

Bâtiment administratif de la Pontaise Av. des Casernes 2 1014 Lausanne

Définition

Le taux de rotation est le rapport entre le nombre de départs (personnel standard) et l'effectif moyen employé par l'établissement pendant un exercice comptable (année civile).

Critères du calcul

- Le calcul concerne uniquement le personnel "standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).
- Effectif = nombre d'employés du personnel "standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).
- Départs = tous les départs concernant le personnel standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).

Le calcul du taux de rotation est effectué en 2 étapes

Etape 1: Calcul de l'effectif moyen (toutes fonctions confondues) pendant l'année.

Etape 2: Calcul du taux de rotation en effectif (toutes fonctions confondues) pendant l'année.

Taux rotation	= -	Départs en nombre de personnes(durant l'année)	
		Effectif moyen	

NB : cette méthode est également valable pour le calcul du taux de rotation en EPT (les effectifs et les départs sont convertis en EPT)

DSAS / Section Eco / SKA Version du 12.12.2012